

# VILLE DE CHÂTEAU-RICHER



## Faits saillants du rapport financier 2019



Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.



Si vous avez besoin d'obtenir davantage d'informations, je vous invite à vous rendre sur le site Internet de la Ville au [www.chateauricher.qc.ca](http://www.chateauricher.qc.ca) dans la section « Greffe » afin de visionner la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 3 août 2020 durant laquelle une présentation de ce rapport a été faite par le vérificateur, monsieur Pierre Racine. Il sera également possible de consulter ledit rapport dans la section « Finance ».

Jean Robitaille  
Maire de Château-Richer  
Le 3 août 2020

## Rapport financier 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 6 604 549 \$ pour cet exercice financier.

Les différentes dépenses de la Ville ont totalisé, avant affectation, la somme de 6 842 679 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc...) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2019 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de l'ordre de 165 321 \$.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers 2019 ont été audités par monsieur Pierre Racine, en date du 2 juillet 2020. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur externe a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Château-Richer.

Suite à la réalisation de son mandat, l'auditeur externe, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Château-Richer et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public».

## Traitement des élus

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

- Le maire a reçu un montant de 29 400 \$ excluant une allocation de dépenses au montant de 14 699 \$, la rémunération **totale** pour les six conseillers était fixée à 58 800 \$. L'allocation de dépenses pour l'ensemble du conseil, incluant le maire, a été de 44 099 \$.
- En outre, le maire a reçu, à titre de membre du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, une rémunération au montant de 12 300 \$ et une allocation de dépenses au montant de 2 067 \$.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal a adopté un règlement afin que les modifications législatives, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, aient le moins d'impact possible sur la rémunération des élus. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'allocation de dépenses des élus doit être incluse dans le calcul de leurs revenus annuels aux fins du calcul de l'impôt fédéral.

VILLE DE CHÂTEAU-RICHER  
EXTRAITS DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER  
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Réel pour l'année 2019 en \$	%
<b>Revenus de fonctionnement</b>		
Taxes	5 248 031	
Compensation tenant lieu de taxes	43 590	
Transfert	476 027	
Services rendus	169 824	
Imposition de droits	262 716	
Amendes et pénalités	40 160	
Intérêts	67 917	
Autres revenus	296 284	
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>6 604 549</b>	
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 020 745	
Sécurité publique	802 088	
Transport	1 655 785	
Hygiène du milieu	1 093 848	
Santé et bien-être	8 577	
Aménagement, urbanisme et développement	241 650	
Loisirs et culture	624 353	
Frais de financement	328 013	
Amortissement des immobilisations	1 067 620	
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 842 679</b>	
<b>Déficit avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(283 130)</b>	
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Immobilisations</b>		
Amortissement	1 067 620	
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	279 500	
Remboursement de la dette à long terme	(523 668)	
<b>Affectation</b>		
Activité d'investissement	(78 482)	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	(253 819)	
Réserves financières et fonds réservés	(42 700)	

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	165 321	
<b>Population</b>	4 126	
Endettement total net à long terme	15 985 356	
Partie à la charge de la Ville	13 239 040	
Partie à la charge du Gouvernement	2 746 316	